



Assurer le paiement de prestations à bon droit et aider au développement de services aux familles sont deux sujets au cœur du métier des CAF.

Vous êtes acteur du domaine de l'enfance, de la jeunesse, du logement, de l'animation de la vie sociale, et de la sphère sociale au sens large ?

Cette lettre aux partenaires vous est destinée : diffusée 5 fois par an, elle vous permettra d'accéder à notre actualité, de mieux nous connaître, d'identifier les services que nous pouvons vous rendre.



La caisse d'allocations familiales de l'Allier vous présente ses *meilleurs vœux*

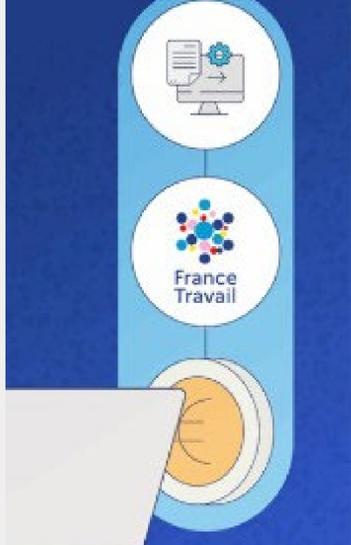
Bonne lecture !

Partenaires locaux

Caf de l'Allier

Retrouvez toutes les actualités et informations destinées à nos partenaires sur nos pages locales

[Cliquez ici](#)



ACCOMPAGNEMENT ALLOCATAIRES

Bénéficiaires du RSA : inscription automatique à France Travail depuis janvier 2025

Depuis janvier 2025, la loi pour le plein emploi introduit plusieurs nouveautés importantes pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Cette réforme vise à renforcer l'accompagnement vers l'emploi durable et à faciliter l'insertion professionnelle.

Cette inscription n'a pas d'impact sur le versement du RSA.

[+ d'infos ici](#)

ACCOMPAGNEMENT PARTENAIRES

Appel à Candidature : Animation Parentalité dans l'Allier

La parentalité dans l'Allier prend un nouveau tournant !

Jusqu'alors portée par la CAF, l'animation parentalité sera désormais externalisée pour dynamiser cette thématique essentielle. Un appel à candidature, élaboré par la CAF, le Conseil Départemental et la MSA, est lancé pour trouver la structure idéale qui saura redonner vie à cette mission.

Les candidats devront proposer une animation départementale, ainsi que des actions spécifiques sur les trois bassins de vie de l'Allier. L'objectif ? Renforcer les liens entre les acteurs du territoire, diffuser l'information aux parents et professionnels, organiser des événements et coordonner les promoteurs du net parentalité.

Vous êtes une structure dynamique et engagée ?

Déposez votre dossier avant le 18 avril 2025 et contribuez à faire de la parentalité une priorité partagée.

Pour plus d'informations, contactez Aude EUGENE à aude.eugene@caf03.caf.fr ou au 04.43.23.80.68.

Ne manquez pas cette opportunité de faire la différence !

[Lire la suite](#)



11/04/25

PROCHAINE DATE DE DEPOT DES DOSSIERS DE SUBVENTION CAF



[DOSSIERS DE SUBVENTION 2025](#)



Devenez Promeneur du Net ! L'appel à candidature est ouvert !

Vous êtes un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur, etc.) et souhaitez accompagner les jeunes sur Internet et les réseaux sociaux ? Devenez Promeneur du Net !

En tant que Promeneur du Net, vous serez en contact avec les jeunes dans le cadre de votre travail, les écoutez, les conseillerez et répondrez à leurs questions. Vous pourrez également les orienter vers les structures les plus adaptées à leurs besoins.

Intéressé(e) ?

Postulez dès maintenant ! **La date limite de candidature est fixée au 14 mars.**

[Découvrez l'appel à candidature](#)



La Boussole des jeunes

La Boussole des jeunes connecte les jeunes avec les professionnels adéquats pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins.

Pour toute question sur ces dispositifs, vous pouvez **contacter Emma NEVEU, coordinatrice départementale des Promeneurs du Net et de la Boussole**, au sein de la Structure d'Information Jeunesse de Vichy Communauté : sij@vichy-communaute.fr.

[Lire la suite](#)

ACCOMPAGNEMENT PARTENAIRES

Déclarations de ressources trimestrielles RSA / PPA

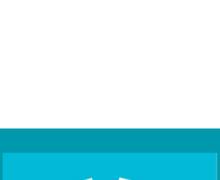


NOUVEAU - Entre mars à juin, les bénéficiaires de RSA et de Prime d'activité découvriront une nouvelle façon de déclarer leurs ressources trimestrielles : ils accéderont sur le [caf.fr](#) à une déclaration préremplie, à partir des données transmises par leurs employeurs et les organismes qui versent des revenus de remplacement (Cpam, Carsat, France Travail...).

Ils n'auront plus qu'à vérifier, compléter le cas échéant, et valider. Des données plus fiables, moins d'erreurs, moins d'indus à rembourser... c'est une simplification et une sécurisation a priori des prestations calculées et versées qui est à l'œuvre avec cette première pierre de la Solidarité à la Source.

IMPORTANT : ce sont les montants "nets sociaux" qui sont pris en compte (une ligne "montant net social" figure sur tous les bulletins de salaires ou décomptes de prestations), du mois de versement, avec un décalage d'un mois entre les ressources prises en compte et le trimestre de versement (exemple ressources de novembre-décembre-janvier, pour le droit de mars-avril-mai).

Nous vous fournissons bientôt plus d'informations à ce sujet.



Merci d'utiliser la plateforme d'échange "Chapril", plus simple, rapide et sécurisée pour envoyer et partager des gros fichiers.

[Lire la suite](#)



Retrouvez, sur notre site **Vies de Familles** des informations utiles sur la parentalité, l'éducation des enfants.

[Lire la suite](#)



Retrouvez sur [caf.fr](#) un espace dédié aux **partenaires** de la Branche famille.

[Lire la suite](#)

